



Plan d'action pour l'égalité des genres

2025

Introduction

La Ville de Differdange réaffirme son engagement en faveur de l'égalité de genre en s'appuyant sur les acquis du précédent plan d'action local à l'égalité et en intégrant les exigences des plans d'égalité des genres du programme Horizon Europe. Ce plan vise à renforcer l'égalité dans la gouvernance locale, les politiques publiques et la société civile.

Depuis la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 3 mars 2010, Differdange a démontré son engagement public en faveur de l'égalité. Les six principes fondamentaux de la charte :

- L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental.
- Pour arriver à l'égalité femmes/hommes, il faut aussi s'attaquer à tous les autres types de discriminations (ethnique, religieuse, socioéconomique...).
- Une représentation équilibrée hommes/femmes dans le processus décisionnel est nécessaire dans toute société démocratique.
- Il faut éliminer tous les stéréotypes, attitudes et préjugés hommes/femmes pour arriver à l'égalité des sexes.
- Toutes les activités des collectivités territoriales doivent prendre en compte la perspective hommes/femmes.
- Des plans d'action dotés de ressources adéquates doivent être mis en place.

En tant que signataire de la Charte de la diversité Lëtzebuerg, la Ville s'engage à promouvoir et gérer activement la diversité, au-delà des obligations légales.

Administration communale de la Ville de Differdange
B.P 12
L-4501 Differdange
T. 58 77 1-01
www.differdange.lu

Texte et concept

Diego Fallah
Service à l'égalité des chances, Ville de Differdange

Ce texte s'adresse à toutes et à tous. Le masculin est utilisé de façon générique pour alléger le texte.

Relecture et layout

Service médias et communication, Ville de Differdange

Septembre 2025

La prise en compte de la dimension du genre est renforcée dans le programme Horizon Europe. Cela devient notamment un critère d'éligibilité au programme. Un plan d'égalité des genres – Gender Equality Plan (GEP) – est obligatoire pour les établissements publics, ainsi que pour les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés. Un GEP doit répondre à quatre exigences obligatoires :

- Être un document public diffusé au sein de l'entité, disponible sur son site internet et signé par la direction de l'établissement ;
- Faire l'objet de ressources dédiées, dont une personne experte en égalité de genre ;
- Inclure des dispositions sur la collecte et le traitement de données pour suivre sa mise en œuvre ;
- Le plan doit enfin prévoir des actions de formations sur l'égalité de genre.

Objectifs stratégiques

Gouvernance et leadership inclusifs

- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances.
- Garantir le bon fonctionnement d'une Commission pour l'égalité, incluant des discussions sur l'égalité des genres et assurant une représentation d'au moins la moitié de femmes.

Égalité au sein du personnel communal

- Assurer l'égalité des chances en recrutement, formation et promotion.
- Nomination d'un(e) délégué(e) à l'égalité pour le personnel.
- Mettre en place des mesures pour prévenir et lutter contre les discriminations et le harcèlement.
- Assurer l'égalité salariale à poste et compétences égales.
- Sensibiliser et former le personnel sur les questions d'égalité et d'inclusion.
- Créer un point de contact dédié aux signalements et au traitement des cas de discrimination, en lien avec les institutions compétentes du Luxembourg, comme le Centre pour l'égalité de traitement (CET).

Promotion de l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle

- Mettre en place des mesures favorisant la conciliation travail-vie privée.
- Garantir le télétravail et les horaires de travail flexibles.
- Sensibiliser les employeurs à l'importance d'un environnement de travail respectueux de l'équilibre familial.
- Garantir des services de garde d'enfants accessibles et flexibles pour soutenir les familles.
- Mettre en avant des bonnes pratiques en matière de gestion du temps et de lutte contre la surcharge mentale.

Sensibilisation et éducation

- Lutter contre les stéréotypes de genre à travers des ateliers et campagnes.
- Intégrer des modules sur l'égalité des genres dans les écoles et structures d'accueil.
- Organiser des conférences et débats sur les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Sensibiliser les entreprises et organisations locales à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations de genre.
- Promouvoir des modèles inspirants et des témoignages de personnes ayant brisé les stéréotypes de genre.

Suivi et évaluation

- Intégrer des indicateurs d'égalité dans les politiques locales.
- Évaluer annuellement les progrès.
- Inclure un chapitre sur l'égalité des genres dans les rapports annuels du Service à l'égalité des chances.



Actions prioritaires

Renforcement institutionnel

- Maintien et développement du service à l'égalité des chances (membre du REGA – Réseau national des chargé(e)s à l'égalité entre femmes et hommes) et de la Commission de l'égalité.
- Formation continue des élu(e)s et du personnel communal.
- Développement et mise en place de lignes directrices contre le harcèlement au travail.

Évaluation et audit des politiques locales

- Analyse genrée des politiques et budgets communaux.
- Participation aux enquêtes nationales sur l'égalité.

Programmes de sensibilisation et inclusion sociale

- Organisation des actions de sensibilisation et de formation à l'égalité des genres. Ces activités doivent impliquer l'ensemble de l'organisation et s'inscrire dans un processus fondé sur des preuves, continu et à long terme. Elles doivent couvrir la formation sur les biais de genre inconscients à destination du personnel et des décideur(-euse)s. Elles peuvent également inclure des actions de communication ainsi que des formations sur l'égalité des genres axées sur des thématiques spécifiques ou destinées à des groupes particuliers.
- Promotion actions de communication ainsi que des formations sur l'égalité des genres axées sur des thématiques spécifiques ou destinées à des groupes particuliers.

Partenariats et engagement européen

- Alignement sur la Charte européenne pour l'égalité et la Charte de la diversité.
- Collaboration avec les initiatives intercommunales à travers la plateforme MegaCommunes du ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité.

Suivi et évaluation

Un comité de suivi sera mis en place pour évaluer la mise en œuvre du plan et ajuster les actions selon les résultats obtenus. Des indicateurs mesurables permettront un suivi régulier et une transparence accrue.

Differdange collectera et publiera des données désagrégées selon le sexe ou le genre du personnel (et des étudiant(e)s, lorsque cela est pertinent). La collecte de ces statistiques de genre servira plusieurs objectifs. Elle permettra d'établir une situation de référence en matière d'égalité des genres afin de suivre les progrès réalisés de manière régulière, au moins une fois par an. Elle contribuera également à effectuer une analyse des inégalités de genre pour identifier les points forts et les axes d'amélioration, ce qui facilitera l'orientation des actions du plan d'action sur une base factuelle. Par ailleurs, elle renforcera la communication sur l'engagement de l'organisation en faveur de l'égalité des genres auprès du personnel, des étudiant(e)s lorsque cela est applicable, des parties prenantes et du grand public.

Conclusion

La Ville de Differdange réaffirme son engagement en faveur d'une gouvernance inclusive et de l'égalité des genres, en s'inscrivant pleinement dans les objectifs européens tout en renforçant ses actions locales. À travers des initiatives concrètes et durables, elle continue à lutter contre les inégalités, à promouvoir une culture de respect et d'équité, et à garantir des opportunités égales pour toutes et tous.



Annexe : tableau des actions menées à Differdange

Action	Thématique	Description	Lieu
Journée des femmes (8 mars)	Engagement public en faveur de l'égalité	Série d'évènements pour la Journée internationale des femmes (campagnes de communication, expositions)	Differdange
Journée internationale du sport féminin	Culture, sport et loisirs	Série de vidéos Les sportives de Differdange, cours dédiés aux femmes enceintes, garde d'enfants pendant les cours en plein air en été.	Differdange
Journée internationale de l'homme (19 octobre)	Engagement public en faveur de l'égalité	Ciné-débat organisé avec InfoMann et actTogether ASBL.	Differdange
Pride (juin)	Engagement public en faveur de l'égalité	Sensibilisation contre la discrimination anti-LGBTIQ+.	Differdange
Orange Week	Violence basée sur le genre	Sensibilisation contre les violences faites aux femmes (ateliers dans les écoles secondaires, illuminations, expositions).	Differdange : écoles secondaires, Aalt Stadhaus, arrêts de bus
Festival des cultures	Inclusion sociale	Festival des cultures célébrant la diversité culturelle.	Differdange

Action	Thématique	Description	Lieu
Campagne Who is she	Égalité des genres	Ajout de panneaux explicatifs sur des rues nommées d'après des femmes. Les rues nommées d'après une femme sont dotées d'un visuel et d'un code QR consultable en trois langues.	Differdange
Formations, workshops	Éducation et apprentissage	Formation sur l'égalité des genres dans le cadre du vivre-ensemble.	Differdange
Charte de la diversité Lëtzebuerg – Baromètre Diversité	Évaluations sensibles au genre	Évaluation et promotion de la diversité dans la commune.	Differdange
Évaluation et promotion de la diversité dans la commune.	Santé	Installation de distributeurs gratuits.	Différentes infrastructures publiques
Soutien aux ONG	Collaboration avec les partenaires pour promouvoir l'égalité	Soutien aux Foyer des femmes.	Differdange
International Day of Women and Girls in Science	Éducation et apprentissage	Sensibilisation et promotion des femmes dans les sciences en partenariat avec le Luxembourg Science Center.	Differdange

NOTES

